



## Procès-verbal de la réunion du conseil municipal Du 10 Juillet 2020

Le vendredi 10 Juillet 2020, Le conseil municipal de Fouilloy, convoqué le 06/07/2020, pour traiter l'ordre du jour ci-dessous, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mr Yves DUCROCQ, Maire de Fouilloy.

**Etaient présents :** Mesdames CAPON Martine, NOIRET Isabelle, SAUVAL Christèle, DESCOUTURES Sonia, DEVAUX Katia, LECOCQ Catherine, CAPLAIN Jessica, LEGRAND Isabelle, DEFRUIT Claudie.

Messieurs DUCROCQ Yves, BAILLET Ludovic, PICARD Sylvestre, BOCQUET Philippe, RONDOT Serge, SAGEZ Yves, RICARD Rémi, SMERDA Stéphane, DETRE François-Xavier, GRIMAL Dominique.

**Mr Yves DUCROCQ ouvre la séance le vendredi 10 Juillet à 20h**

Ordre du jour abordé :

|                                                                                                                                                     |   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Approbation du PV du dernier conseil municipal du 03/07/2020 : .....                                                                                | 2 |
| Nomination d'un secrétaire de séance : .....                                                                                                        | 2 |
| 1 - Délibération Elections Sénatoriales : .....                                                                                                     | 2 |
| 2 - Délibération Délégation Signature : .....                                                                                                       | 3 |
| 3 - Délibération d'autorisation Permanente et Générale de Poursuites : .....                                                                        | 3 |
| 4- Délibération règlement intérieur du Conseil Municipal de FOUILLOY : .....                                                                        | 3 |
| 5-Délibération renouvellement convention de mise à disposition du service Mutualisé d'instruction du droit des sols : .....                         | 3 |
| 6- Délibération pour soumettre les clôtures et permis de démolir à déclaration Préalable : .....                                                    | 4 |
| 7- Délibération révision des attributions de compensations à compter de 2020 : .....                                                                | 4 |
| 8 - Délibération Renouvellement des membres pour la Commissions Communale Impôts Directs et la Commission Intercommunale d'Impôts Indirects : ..... | 5 |
| 9- Délibération désignation délégués Syndicat des Alençons : .....                                                                                  | 6 |
| 10- Délibération désignation délégués secteur FDE 80 : .....                                                                                        | 7 |
| 11- Questions diverses : .....                                                                                                                      | 8 |
| 11.1 - Cérémonie de commémoration du 14 Juillet 2020 : .....                                                                                        | 8 |
| 11.2 - Circulation dans la Rue Paul Domisse : .....                                                                                                 | 8 |
| 11.3 - Travaux sur Rue Aristide BRIAND : .....                                                                                                      | 8 |
| 11.4 - Rue Hippolyte Noiret : .....                                                                                                                 | 9 |
| 11.5 – Indemnités du maire et des adjoints .....                                                                                                    | 9 |

**Approbation du Procès-Verbal du dernier conseil municipal du 03/07/2020 :**

Les 3 remarques ci-dessous sont émises par des membres du conseil municipal pour correction du procès-verbal.

Mme Claudie DEFRUIT précise que le nombre d'adjoints et conseillers délégués dans le dernier mandat était respectivement de 4,5 et 3 au lieu de 5 et 2 précisé dans le procès-verbal.

Mr Dominique GRIMAL précise que la valeur de la majorité absolue pour le vote des adjoints est erronée : La valeur à retenir pour la majorité absolue est de 9 au lieu de 8.

Mme Isabelle LEGRAND précise qu'il a été oublié d'indiquer le résultat du vote concernant les délégations consenties au Maire en dernière phrase du procès-verbal.

**Nomination d'un secrétaire de séance :**

Proposition de Mr Sylvestre PICARD comme secrétaire de séance

**Résultat du vote à main levée :**

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Le secrétaire pour cette séance est Mr Sylvestre PICARD

**1 - Délibération Elections Sénatoriales :**

L'objet de cette délibération porte sur la désignation de 5 délégués et 3 suppléants

La mission de ces délégués étant d'élire le sénateur de la somme le Dimanche 27 septembre 2020

Les 5 candidats proposés sont :

- Mr Yves DUCROCQ
- Mme Martine CAPON
- Mr Serge RONDOT
- Mme Jessica CAPLAIN
- Mr Stéphane SMERDA

Les 3 suppléants proposés sont :

- Mme Isabelle NOIRET
- Mr Rémi RICARD
- Mme Christèle SAUVAL

**Résultat du vote à bulletin secret :**

Votes exprimés liste complète : 17

Blancs : 2

Abstentions : 0

Majorité absolue : 9

**La liste complète ci-dessus est validée**

**2 - Délibération Délégation Signature :**

Mr le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de donner une délégation de signature permanente à Mr LUDOVIC BAILLET, 1<sup>er</sup> Adjoint de la commune de Foulloy :

**Résultat du vote à main levée :**

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 5 (Mmes LEGRAND Isabelle, DEFRUIT Claudie et Mrs SMERDA Stéphane, DETRE François-Xavier, GRIMAL Dominique).

**La délibération est adoptée**

**3 - Délibération d'autorisation Permanente et Générale de Poursuites :**

L'objet de cette délibération est d'autoriser la Trésorerie de CORBIE à réaliser les mises en demeure de payer et exécuter les poursuites subséquentes nécessaires envers les redevables défaillants sans solliciter l'autorisation du Maire préalable pour tous les titres.

**Résultat du vote à main levée :**

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

**4- Délibération règlement intérieur du Conseil Municipal de FOUILLOY :**

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de conserver le règlement intérieur existant, et demande au conseil municipal de le voter.

**Résultat du vote à main levée :**

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

**5-Délibération renouvellement convention de mise à disposition du service Mutualisé d'instruction du droit des sols :**

Mr Ludovic BAILLET lit le courrier de la Communauté de Communes relatif au renouvellement la convention de mise à disposition du service mutualisé d'instruction des sols et demande au conseil municipal de voter le renouvellement de cette dernière.

**Résultat du vote à main levée :**

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

**6- Délibération pour soumettre les clôtures et permis de démolir à déclaration Préalable :**

Mr Ludovic BAILLET lit : « Le PLUI qui a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 05/03/2020, s'applique désormais à toutes demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol déposés dans la commune à compter du 13 Mars 2020.

Mr Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir soumettre les clôtures à déclaration préalable de travaux.

Mme Claudie DEFRUIT précise qu'il serait intéressant de se renseigner sur les normes applicables sur les clôtures pour la commune.

**Résultat du vote à main levée :**

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

De la même manière Mr Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir instituer le permis de démolir sur tout le territoire de la commune.

**Résultat du vote à main levée :**

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité****7- Délibération révision des attributions de compensations à compter de 2020 :**

Mr Ludovic BAILLET sur proposition de la Communauté de communes du Val de Somme soumet au conseil municipal le rapport suivant : « En application de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, la CLECT de la communauté de commune du Val de Somme a été sollicitée dans le cadre de l'élaboration d'un pacte fiscal et financier et a proposé une réévaluation des charges liées à la compétence Voirie afin d'être en mesure de faire converger les dépenses des plus gros contributeurs vers la réalité des dépenses effectuées par la communauté de communes ces dernières années.

A ce titre, elle a proposé une modification de l'attribution de compensation de la commune de Foulloy pour un montant de 74261€ au lieu de 66973€ en 2019.

Mr le Maire demande que soit soumis au vote le montant révisé de cette attribution de compensation pour qu'il soit applicable

**Résultat du vote à main levée :**

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

14, rue Jules Lardière – B.P. 7 – 80800 FOUILLOY

☎ : 03.22.48.12.19 Fax : 03.22.48.03.42

courriel : [mairie.fouilloy@gmail.com](mailto:mairie.fouilloy@gmail.com)



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

# MAIRIE DE FOUILLOY

## **8 - Délibération Renouvellement des membres pour la Commissions Communale Impôts Directs et la Commission Intercommunale d'Impôts Indirects :**

La commune de Fouilloy n'est pas éligible à la mise en place d'une CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs) car cette commission est de la responsabilité de la Communauté de Communes.

L'objet de cette délibération concernera uniquement la mise en place d'une CCID

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- Dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du code général des impôts (CGI)) ;
- Participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;
- Participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- Formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R\*198-3 du livre des procédures fiscales).

Les 6 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées à la rubrique « Composition de la commission communale des impôts directs », dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 24 noms :

12 noms pour les commissaires titulaires

12 noms pour les commissaires suppléants

Critères d'éligibilité pour être éligible commissaire :

- Etre de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- Avoir au moins 18 ans ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Etre inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- Etre familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Aux termes des articles 1732 (b) et 1753 du CGI, ne peuvent être admises à participer aux travaux de la commission les personnes :

- Qui, à l'occasion de fraudes fiscales ou d'oppositions au contrôle fiscal, ont fait l'objet d'une condamnation, prononcée par le tribunal, à l'une des peines prévues aux articles du CGI visés par l'article 1753 du même code ;
- Ayant été concernées par une procédure d'évaluation d'office prévue à l'article L.74 du livre des procédures fiscales, par suite d'opposition à contrôle fiscal du fait du contribuable ou de tiers.
- Ces derniers contrôles seront réalisés par la direction régionale/départementale des finances publiques.

Mme Claudie DEFRUIT demande si l'on peut participer à la commission en tant que commissaire.

La demande est acceptée Mr Grimal Dominique et Smerda Stéphane souhaitent se présenter comme commissaires.

Les 12 commissaires proposés sont :

Mr DUCROCQ Yves  
Mr BAILLET Ludovic  
Mme CAPON Martine  
Mr PICARD Sylvestre  
Mme NOIRET Isabelle  
Mr BOCQUET Philippe

14, rue Jules Lardière - B.P. 7 - 80800 FOUILLOY

☎ : 03.22.48.12.19 Fax : 03.22.48.03.42

courriel : [mairie.fouilloy@gmail.com](mailto:mairie.fouilloy@gmail.com)

**Arrondissement d'Amiens**

Canton de Corbie

Mr RONDOT Serge

Mr SAGEZ Yves

Mme LECOCQ Catherine

Mme DEVAUX Katia

Mr GRIMAL Dominique

Mr SMERDA Stéphane

**MAIRIE DE FOUILLOY**Les 12 suppléants proposés sont :

Mme SAUVAL Christèle

Mme DESCOUTURES Sonia

Mme CAPLAIN Jessica

Mr DETRE François- Xavier

Mme LEGRAND Isabelle

Mme DEFRUIT Claudie

Mr LOUIS Jean Luc

Mr LEFEBVRE Bernard

Mr CARPENTIER Francis

Mme BIZET Florence

Mme RENAUD Sylvie

Mr RICARD Rémi, Mr le MAIRE demande à ce que la liste des commissaires et suppléants proposée soit soumise au vote.

**Résultat du vote à main levée :**

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

**La liste des 12 commissaires et 12 suppléants est approuvée à la majorité**

Nous rappelons que les 6 Commissaires et 6 Suppléants seront désignés par le directeur régional/département des finances publiques ( DR/DFIP ).

Le président de la commission CCID est le maire Mr Yves DUCROCQ

**9- Délibération désignation délégués Syndicat des Alençons :**

Mme Martine CAPON présente l'association des alençons.

Cette association a pour but de favoriser et permettre l'accueil des adolescents sortant de l'Institut Médico Pédagogique de Bussy en créant un établissement réservé aux adolescents de plus de 16 ans et aux adultes.

L'objet de cette délibération est de nommer 2 délégués titulaires et 2 suppléants qui représenteront la commune de Fouilloy lors des 3 assemblées annuelles du Syndicat des Alençons qui regroupe 33 communes autour d'Amiens.

Les 2 candidats titulaires proposés sont :

- Mme CAPON Martine
- Mme SAUVAL Christèle

Les 2 candidats suppléants proposés sont :

- Mme Isabelle NOIRET
- Mr Yves Sagez



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

**MAIRIE DE FOUILLOY**Résultat du vote à main levée :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 2 (Mme Isabelle Legrand et Mr François-Xavier Détré)

**La délibération est adoptée****10- Délibération désignation délégués secteur FDE 80 :**

Mr Philippe BOCQUET présente les rôles et missions de la Fédération Départementale de l'Energie 80 :

La Fédération Départementale de l'Energie de la Somme, usuellement appelée FDE 80, est un syndicat intercommunal à la carte spécialisé sur les sujets liés à l'énergie auquel adhèrent 762 communes.

A ce titre, la FDE80 est propriétaire des réseaux électriques de distribution publique sur le territoire de ces communes. La FDE 80 exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité ce qui comprend la gestion des contrats de concession avec Enedis et la SICAIE de la Somme et du Cambrasis, ainsi que la maîtrise d'ouvrage de certains travaux (extension, renforcement, sécurisation, mise en souterrain de ces réseaux publics). Elle réalise également des travaux sur l'éclairage public ainsi que la pose d'infrastructures d'accueil de communications électroniques simultanément aux travaux sur le réseau électrique.

Pour le compte de **399 communes** lui ayant confié l'entretien de leur éclairage public, la FDE80 gère la maintenance de **45 857 points lumineux**, avec l'achat de l'électricité pour cet éclairage public sur 269 de ces communes. Le SIG (Service d'Information Géographique) de la FDE80 permet de répertorier tous ces ouvrages, avec la précision requise, et de préserver leur intégrité en répondant aux DT/DICT (6 652 réponses en 2017).

Acteur départemental de la transition énergétique, la Fédération propose aux communes et intercommunalités des services de conseil et d'accompagnement pour les aider à économiser l'énergie dans les bâtiments publics et l'éclairage public avec l'adhésion au CEP (Conseil en Energie Partagé). La Fédération organise des groupements d'achat pour permettre aux collectivités de réaliser des travaux sur les bâtiments publics dans les meilleures conditions (Cocon 80 : isolation des combles).

Elle s'est dotée d'outils permettant de réaliser des scénarios énergétiques pour aider les territoires ou EPCI à réaliser les EPE (Etudes de Planification Energétique) et les PCAET (Plans Climat Air Energie Territoriaux). La Fédération est engagée dans la mobilité propre et a mis en place un réseau départemental de 150 bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, projet ayant été retenu au titre des Investissements d'Avenir de l'Etat, avec une subvention de l'ADEME de 50 %

L'objet de cette délibération concerne la désignation de 2 délégués à la FDE80.

Les 2 candidats titulaires proposés sont :

- Mr BOCQUET Philippe
- Mr BAILLET Ludovic

Résultat du vote à main levée :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 2 (Mme Isabelle Legrand, Mr Dominique GRIMAL)

**La délibération est adoptée**

**11- Questions diverses :****11.1 - Cérémonie de commémoration du 14 Juillet 2020 :**

Mme Isabelle Noiret demande l'avis au conseil municipal sur le fait de réaliser la cérémonie de commémoration du 14 juillet suivant le même rituel que la cérémonie du 8 mai soit dépôt de gerbes sur les 3 monuments de la commune en comité restreint (adjoints + maire uniquement).

Mme Isabelle Legrand précise que certaines communes réalisent des pique-niques républicains.

Mme Claudie Defruit précise que l'équipe municipale est élue depuis seulement 2 semaines et que le contexte sanitaire n'est pas favorable à inviter les concitoyens à cette cérémonie.

Mr le maire ajoute que cette cérémonie est importante et que cela ne nous empêchera pas de penser à cette commémoration mais les conditions sanitaires ne s'y prêtent pas.

Mr Le maire conclut après débat que la cérémonie du 14 Juillet sera du même type que celle du 8 mai.

**11.2 - Circulation dans la Rue Paul Domisse :**

Mme Emelyne Hanriot-Colin Intervient en précisant qu'elle Habite Rue Paul Domisse et que la situation est très dangereuse. Certains voisins ont appelé la gendarmerie mais cela n'est pas suffisant.

Mr Ludovic BAILLET précise qu'un plateau ralentisseur sera installé d'ici fin 2020

Mr Claude MOMY ajoute que la déviation en cours Rue Paul Domisse accroît le problème de circulation et que des semi-remorques traversent cette route qui leur est proposée par les GPS.

Mme Emelyne Hanriot-Colin demande d'ajouter des passages piétons supplémentaires sur la Rue Paul Domisse car il n'y en a qu'un à ce jour existant.

Mr le maire précise que le ralentisseur pour la Rue Paul Domisse est cours d'étude ; il sera installé.

**11.3 - Travaux sur Rue Aristide BRIAND :**

Mme Emelyne Hanriot-Colin précise que les travaux réalisés Rue Aristide BRIAND avec création de places de parking comportent un trottoir avec une bordure de béton qui empêche le passage.

Mr Ludovic Baillet répond : Ce trottoir est une verrue et les entreprises sont très réticentes pour traiter le sujet du fait de potentiels impacts sur les habitations attenantes. Plusieurs réunions ont eut lieu sur le sujet et l'architecte aurait dû faire une proposition plus détaillée sur le sujet en prenant en compte l'existence de cette bordure.

Mme Defruit demande si l'on ne peut pas étudier une solution durable pour cette bordure. J'ai interpellé l'ancien responsable des travaux et je l'ai même écrit.

Mr Ludovic Baillet conclut en précisant que la commune est en pourparlers avec les entreprises. L'enrobé du stationnement sera réalisé le lundi 13 Juillet mais la finalisation du trottoir est mise en attente. Il est ajouté que pour les Personnes à Mobilité Réduite des bandes rugueuses seront mise en place.





Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

**MAIRIE DE FOUILLOY**11.4 - Rue Hippolyte Noiret :

Mme Christèle SAUVAL précise qu'au 18 Rue Hippolyte Noiret il y a une plaque d'égout sur la route et dès que les camions circulent, on sent les vibrations et on entend les bruits même en dormant à l'opposé de la rue.

11.5 – Indemnités du maire et des adjoints

Mr Jacky Estienne demande quelles seront les indemnités pour le maire et les adjoints.

Mr le maire précise que le sujet sera abordé lors d'un prochain conseil municipal et qu'il n'est pas à l'ordre du jour.

Mr le maire clôture la séance en remerciant l'assemblée

La séance est levée à : 21h20

Le Maire  
Yves DUCROCQ

